

CONTEXTE GENERAL

Pour l'année 2019, le gouvernement a construit le projet de loi de finances, et donc la loi de finances, à partir d'une prévision de croissance de 1,70% et d'une évolution des prix hors tabac de 1,30%. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2018 a été maintenue à 1,70% et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 1,60% pour 2018 (au lieu de 1,00% en projet de loi de finances pour 2018).

Le point important impactant les intercommunalités est la réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

L'article 250 de la loi de finances pour 2019 porte la réforme de la dotation d'intercommunalité, destinée à gérer, selon l'exposé des motifs, les problèmes structurels liés à son architecture, à ses critères de répartition et à ses modalités de financement. Les articles L. 5211-28 et L. 5211-29 du CGCT sont fusionnés en un seul et même article L. 5211-28 est totalement réécrit.

La réforme de la dotation d'intercommunalité proposée par l'article 250 de la loi de finances pour 2019 se caractérise par trois orientations fortes :

- Disparition des enveloppes par catégorie au profit d'une **enveloppe unique**. Ceci ne signifie pas vraiment la disparition des catégories car la comparaison au potentiel fiscal moyen par habitant se fera toujours au sein d'une catégorie d'EPCI (un peu comme avec les strates de la DNP), mais le changement de catégorie d'un ou plusieurs EPCI ne se traduira plus par une variation brutale de la valeur de point d'une des catégories. La détermination de l'enveloppe globale ne s'imposera plus en fonction des évolutions de population dans l'une ou l'autre des catégories, mais est définie dans la loi comme augmentant de **30 M€ par an**, sachant que pour 2019, cette progression est majorée d'un montant de 7 M€ destiné à financer l'absence d'écrêtement appliqué aux EPCI changeant de catégorie au 1^{er} janvier 2019 et aux communautés de communes créées ex nihilo au 1^{er} janvier 2017.
- Détermination du tunnel d'évolution de la dotation d'intercommunalité d'une année à partir de la dotation d'intercommunalité effectivement perçue l'année précédente (**entre 95% et 110% de la dotation d'intercommunalité par habitant**).
- Introduction d'un nouveau critère, le revenu par habitant, dans le calcul de la part péréquation de la dotation d'intercommunalité au côté du potentiel fiscal par habitant.

Compte tenu des règles d'encadrement de l'évolution de la dotation d'intercommunalité, pour les EPCI dont la dotation d'intercommunalité, en 2018, est égale à zéro, l'attribution serait nécessairement nulle. Considérant qu'il ne s'agit pas là que d'EPCI favorisés, la loi de finances prévoit la prise en compte d'une dotation d'intercommunalité de référence pour 2018 d'au moins 5€ par habitant pour tous les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant ne dépasse pas 2 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de la catégorie. Le complément qu'il est nécessaire d'apporter à la dotation d'intercommunalité à ce titre vient s'ajouter aux « 30 M€ + 7 M€ » évoqués supra, et s'établirait autour de 29 M€. En revanche, ce dispositif n'est prévu que pour la seule année 2019 et par conséquent les EPCI ayant bénéficié de cette mesure et dont le potentiel fiscal par habitant viendrait à dépasser deux fois la moyenne ne seront pas corrigés et parallèlement, les EPCI n'ayant pas bénéficié de la mesure en raison de leur potentiel fiscal par habitant continueront pour toujours à être exclu de la dotation d'intercommunalité, même si leur potentiel fiscal par habitant passe sous la barre du double de la moyenne.

Les modalités de calcul de la nouvelle dotation d'intercommunalité sont les suivantes :

- L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité est répartie en une dotation de base (30% des crédits hors garantie/écrêtement) et une dotation de péréquation (70% des crédits hors garantie/écrêtement) ;
- La dotation de base (DB) est répartie entre tous les EPCI proportionnellement au produit de la population par le CIF (il y a donc une valeur de point unique pour toutes les catégories) ;

$$\text{Population} \times \text{CIF}$$

- La dotation de péréquation (DP) est répartie entre tous les EPCI proportionnellement au produit de l'équation suivante :

$$\text{Population} \times \text{CIF} \times \left(\frac{\text{PFMcat}}{\text{PFh}} + \frac{\text{RIM}}{\text{Rih}} \right)$$

La loi de finances modifie également les conditions de calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) en proposant une relative harmonisation entre toutes les catégories par l'intégration notamment de la redevance assainissement dans le calcul du CIF des communautés de communes (à compter de 2020).

S'agissant des systèmes de garantie, la garantie en fonction de l'évolution de la dotation spontanée disparaît tandis que la garantie en fonction du CIF est aménagée. Ainsi, la garantie de non-baisse en fonction du CIF est acquise dès lors que le CIF atteint 35% pour les CA, pour les CU et pour les Métropoles et dès lors qu'il atteint 50% pour les CC. La garantie en fonction du potentiel fiscal par habitant est également aménagée pour être acquise à tous les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant sera inférieur à 60% (et non plus 50%) du potentiel fiscal moyen par habitant de leur catégorie d'appartenance. Les autres dispositifs de garantie (création, transformation, fusion) sont conservés. »

Ces nouvelles modalités de calcul conduisent à une augmentation d'environ 35 000€ de la dotation d'intercommunalité pour la Communauté de communes La Domitienne,

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL DE 2015 A 2018 Section de fonctionnement

CHAPITRE	2015	2016	2017	BP 2018	Pré CA 2018
Total Dépenses	8 235 888,12	8 680 283,07	8 067 403,59	10 715 318,06	9 656 516,31
011-charges à caractère général	1 032 310,58	1 024 384,34	962 980,24	1 361 488,50	1 060 315,43
012-charges de personnel	1 839 071,42	1 865 542,64	2 043 984,68	2 355 502,33	2 333 789,68
014-Atténuation produits	3 169 384,14	3 169 384,11	3 090 760,98	4 229 955,90	4 118 969,32
65-charges de gestion courante	1 265 620,52	1 386 708,48	1 005 384,97	1 242 127,29	1 099 895,81
66-charges financières	38 844,45	56 976,16	- 1 370,69	484 126,04	21 449,72
67-charges exceptionnelles	457 748,21	6 761,86	70 040,00	90 834,35	85 753,13
042-opérations d'ordre entre les sections	432 908,80	1 170 525,48	895 623,41	951 283,65	936 343,22
CHAPITRE	2015	2016	2017	BP 2018	Pré CA 2018
Total Recettes	8 498 037,76	9 531 490,59	8 565 671,66	10 265 070,00	10 158 959,54
70-produits des services	558 402,44	511 084,99	489 895,16	1 012 145,24	1 052 702,59
73-impôts et taxes	6 080 971,00	6 634 931,75	6 595 288,12	7 568 499,00	7 365 379,28
74-dotations, subventions et participations	1 654 908,67	1 434 876,86	1 286 404,88	1 273 433,00	1 271 758,87
75-autres produits de gestion courante	121 175,39	97 365,70	106 611,48	91 634,76	98 321,13
76-produits financiers	983,64	223,22	-	-	-
77-produits exceptionnels	3 467,61	43 759,61	5 429,65	248 218,00	260 745,18
013-atténuations de charges	48 786,39	33 540,60	25 889,28	11 040,00	53 943,78
042-opérations d'ordre entre les sections	29 342,62	775 707,86	56 153,09	60 100,00	56 108,71

Les vérifications des écritures 2018 sont en-cours, le résultat de fonctionnement devrait être à hauteur de 1 018 000€.

BUDGET PRINCIPAL - CHAINE DE L'EPARGNE DE 2015 A 2018

en €	2015	2016	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	8 464 244	8 711 800	8 504 089	9 842 106
- Charges de fonctionnement courant	7 306 387	7 446 020	7 103 111	8 612 970
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 157 857	1 265 780	1 400 978	1 229 136
+ Solde exceptionnel large	-453 297	8 221	-64 610	174 992
= Produits exceptionnels larges*	4 451	14 983	5 430	260 745
- Charges exceptionnelles larges*	457 748	6 762	7 004	85 753
= EPARGNE DE GESTION (EG)	704 560	1 274 001	1 336 368	1 404 128
- Intérêts	38 844	56 976	-1 371	21 453
= EPARGNE BRUTE (EB)	665 716	1 217 025	1 337 738	1 382 675
- Capital	259 330	311 017	255 708	201 259
= EPARGNE NETTE (EN)	406 386	906 008	1 082 030	1 181 416

**BUDGET PRINCIPAL - EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES
BUDGETS DE 2015 A 2018
SECTION D'INVESTISSEMENT**

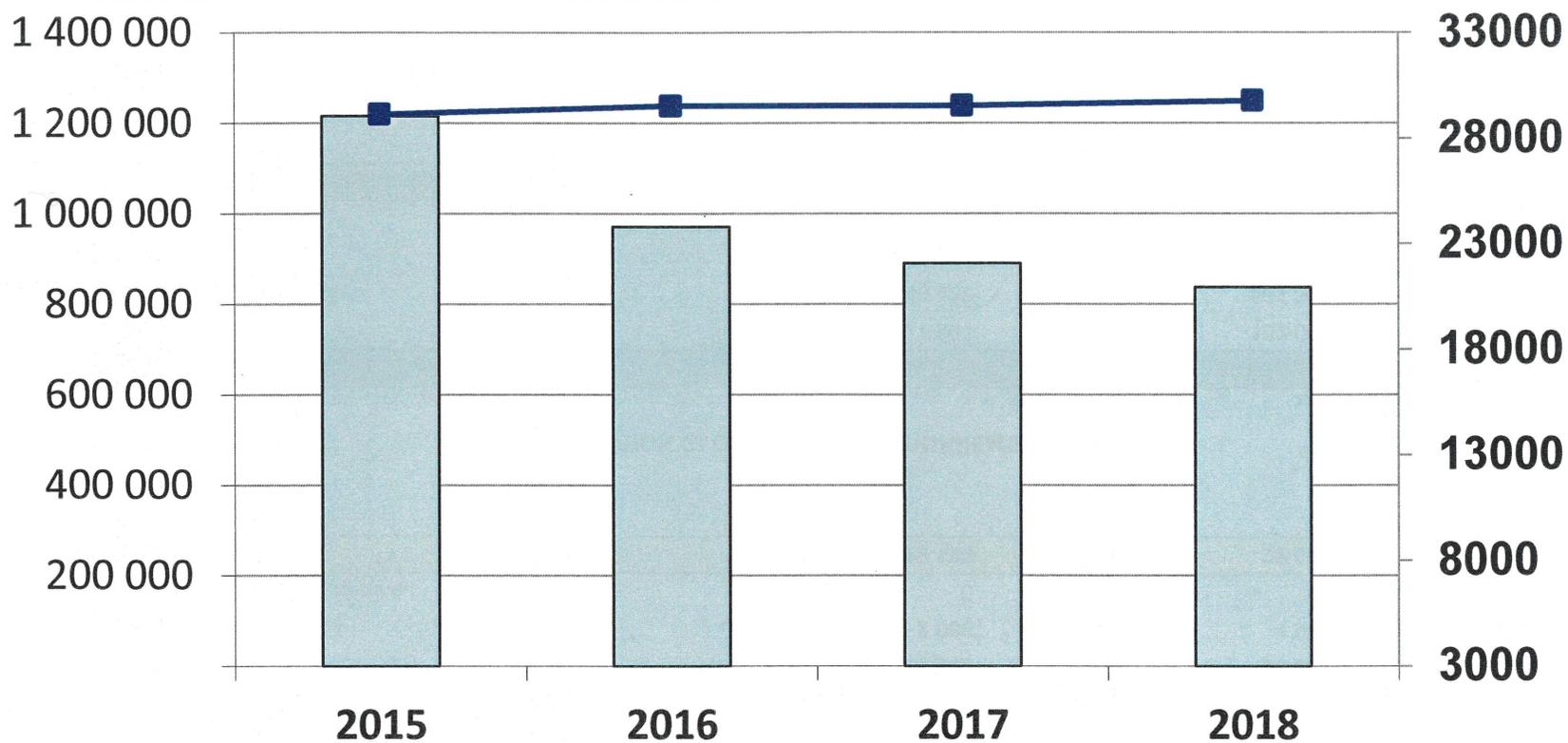
	2015	2016	2017	2018
Total dépenses	2 861 295,85	4 934 104,64	3 188 619,65	2 817 148,15
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 342,62	775 707,86	56 153,09	56 108,71
Ch. - 041 Opérations patrimoniales			901,7	
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	259 329,61	311 016,91	256 268,21	201 259,12
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	132 822,12	131 605,25	182 887,32	193 581,18
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	1 120 550,54	2 713 004,07	2 155 968,99	1 653 587,65
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	1 319 250,96	987 770,55	536 440,34	712 611,49
Ch. - 26 Participations et créances rattachées à des participations		15 000,00		
Total recettes	1 889 638,96	3 501 351,05	6 314 841,09	2 095 260,94
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	432 908,80	1 170 525,48	895 623,41	936 343,22
Ch. - 041 Opérations patrimoniales			901,70	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 393 695,16	1 904 853,97	977 291,12	620 009,32
Ch. - 13 Subventions d'investissement	16 315,00	74 147,85	125 744,86	14 323,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	46 720,00	321 263,75	4 300 000,00	509 305,40
Ch. - 27 Autres immobilisations financières		30 560,00	15 280,00	15 280,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-971 656,89	-1 432 753,59	3 126 221,44	-721 887,21

Les vérifications des écritures 2018 sont en-cours, le résultat d'investissement devrait être à hauteur de 1 724 000€.

**Evolution de la
Dotation Globale de Fonctionnement
(DGF)
de 2015 à 2018**

Evolution de la DGF de 2015 à 2018

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution sur 4 ans
Population DGF	29 128	29 530	29 535	29 770	642
Montant	1 216 000,00 €	971 000,00 €	890 000,00 €	837 000,00 €	-379 000,00 €
€/ habitant	41,75 €	32,88 €	30,13 €	28,12 €	-13,63 €



Dotation forfaitaire population DGF
 population DGF

POPULATION DGF

	2015	2016	2017	2018
Population totale	27 042	27 502	27 594	27 784
Résidences secondaires	2 086	2 028	1 941	1 986
Majoration places de caravane	0	0	0	0
Population DGF	29 128	29 530	29 535	29 770

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016	2017	2018
Dotation de base	177 901	178 863	182 074	106 292
Dotation de péréquation	549 432	541 654	531 303	312 798
Bonification (CC TPU)	273 961	275 781	277 581	273 724
Majoration (CC FA)	0	0	0	0
Dotation d'intercommunalité spontanée	1 001 294	996 298	990 958	692 813
Ecrêtement	0	0	0	0
Redistribution écrêtement	0	0	0	0
Majoration SAN	0	0	0	0
Garantie	0	0	0	256 087
Garantie spécifique CU	0	0	0	0
Ajustement annuel	0	0	0	0
Dotation d'intercommunalité avant minorations	1 001 294	996 298	990 958	948 901
Contribution RFP	-322 462	-552 095	-613 412	-613 299
Dotation d'intercommunalité (DIdgf)	678 832	444 203	377 546	335 602
Dotation de compensation (DC)*	537 237	526 841	512 201	501 505
DGF	1 216 069	971 044	889 747	837 107

(*) En 2011, la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOM transférée

EVOLUTION DES TAXES DE 2015 A 2018

TAUX D'IMPOSITION					EVOLUTION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION			
	2015	2016	2017	2018	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Taux TH	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FNB	3,29%	3,29%	3,29%	3,29%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux TP / CFE	30,18%	30,18%	30,18%	30,18%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

BASES NETTES D'IMPOSITION					EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION				
	2015	2016	2017	2018	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Base nette TH	21 694 051	21 432 708	21 977 901	22 510 728	2,3%	5,7%	-1,2%	2,5%	2,4%
Base nette FB	22 858 148	23 488 799	24 374 199	24 912 209	3,2%	3,9%	2,8%	3,8%	2,2%
Base nette FNB	932 112	940 714	97 261	977 222	1,3%	0,5%	0,9%	3,4%	0,5%
Base nette TP									
Base nette CFE	6 839 317	8 163 139	7 889 097	8 725 952	7,2%	3,5%	19,4%	-3,4%	10,6%

Les bases nettes FB sont données à titre d'information. Elles servent pour le calcul de la TEOM.

PRODUITS FISCAUX					EVOLUTION NOMINALE DES PRODUITS FISCAUX				
	2015	2016	2017	2018	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Produit TH	2 338 619	2 310 446	2 369 218	2 426 656	2,3%	5,7%	-1,2%	2,5%	2,4%
Produit FB	0	0	0	0	0%	0%	s.o.	s.o.	s.o.
Produit FNB	30 666	30 949	31 999	32 151	1,3%	0,5%	0,9%	3,4%	0,5%
Produit 3 Taxes ménages	2 369 285	2 341 395	2 401 217	2 458 807	2,3%	5,6%	-1,2%	2,6%	2,4%
Produit TP / CFE	2 064 106	2 463 635	2 380 929	3 065 227	12%	3,5%	19,4%	-3,4%	28,7%
Produit fiscal total	4 433 391	4 805 031	4 782 146	5 524 034	7%	4,6%	8,4%	-0,5%	15,5%

COMPENSATIONS FISCALES					EVOLUTION NOMINALE DES COMPENSATIONS FISCALES				
	2015	2016	2017	2018	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Compensations TH	206 125	174 608	232 354	246 300	7,7%	12,6%	-15,3%	33,1%	6,0%
Compensations FB	0	0	0	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensation FNB	0	0	0	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations TP / CFE / CVAE	16 669	13 894	4 283	2 528	-43,3%	-31,7%	-16,6%	-69,2%	-41,0%
Compensations fiscales	222 794	188 502	236 637	248 828	4,7%	7,4%	-15,4%	25,5%	5,2%

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS					EVOLUTION NOMINALE DES PRODUITS FISCAUX (YC COMPENSATIONS)				
	2015	2016	2017	2018	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Produit et compensation TH	2 544 744	2 485 054	2 601 572	2 672 956	2,8%	6,2%	-2,3%	4,7%	2,7%
Produit et compensations FB	0	0	0	0	0,0%	0,0%	s.o.	s.o.	s.o.
Produit et compensation FNB	30 666	30 949	31 999	32 151	1,3%	0,5%	0,9%	3,4%	0,5%
Produits et comp. ménages	2 575 410	2 516 003	2 633 571	2 705 107	2,8%	6,1%	-2,3%	4,7%	2,7%
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	2 080 775	2 477 529	2 385 212	3 067 755	11,7%	3,0%	19,1%	-3,7%	28,61%
Produits et comp. Totaux	4 656 185	4 993 533	5 018 783	5 772 862	6,8%	4,7%	7,2%	0,5%	15%

Evolution

des Dotations et Participations

de 2015 à 2018

Rétrospective des dotations et participations de 2015 à 2018

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (Montant)

	2015	2016	2017	2018
Dotations et participations	1 654 909	1 434 877	1 286 405	1 271 759
DGF	1 216 069	971 044	889 747	837 107
Fonds de péréquation divers	0	3 712	4 690	4 690
Compensations fiscales	222 794	188 502	236 637	248 828
Compensations pertes bases	0	0	0	0
DCRTP	0	0	0	0
FCTVA fct			5 765	763
Solde participations diverses	216 046	271 619	149 566	180 371

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (EVOLUTION NOMINALE)

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
DGF	-13,1%	-17,3%	-20,1%	-8,4%	-5,9%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.	26,3%	0,0%
Compensations fiscales	4,7%	7,4%	-15,4%	25,5%	5,2%
Compensations pertes bases	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
DCRTP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
FCTVA fct	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-86,8%
Solde participations diverses	-3,9%	2,3%	25,7%	-44,9%	20,6%

L'ENDETTEMENT DU BUDGET **PRINCIPAL**

Encours de la dette au 31 Décembre 2018 : 4 924 664€

Evolution rétrospective de la dette 2015 à 2018

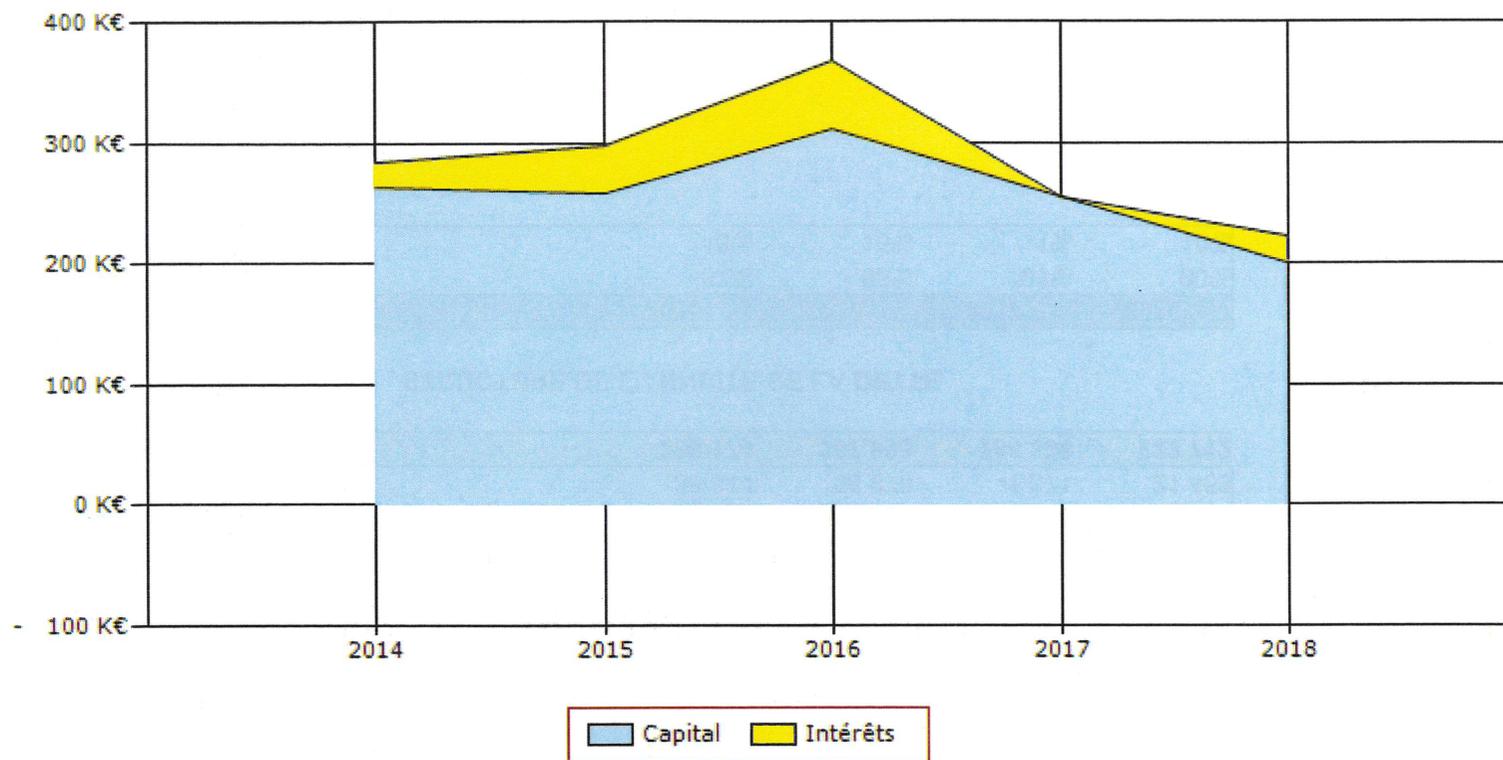
ANNUITE DE LA DETTE

K€	2015	2016	2017	2018
Capital	259 330	311 017	255 708	201 259
Intérêts	38 844	56 976	-1 371	21 453
Annuité de la dette	298 174	367 993	254 338	222 712

STRUCTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE

	2015	2016	2017	2018
Capital	87%	85%	101%	90%
Intérêts	13%	15%	-1%	10%

Annuité de la dette



LES PERSPECTIVES 2019

Les priorités budgétaires

Le budget primitif 2019, que nous adopterons en avril prochain, se construit dans le contexte difficile (contraintes nouvelles, prises de compétences, incertitudes quant aux modalités de compensation de la taxe d'habitation – cette compensation sera-t-elle dynamique ou pas ? à partir de quelle année de référence ?) que connaissent l'ensemble des collectivités territoriales. En effet, la Communauté de communes La Domitienne n'échappe pas à cette réalité contraignante. Néanmoins, notre intercommunalité maintient sa volonté de poursuivre les actions de développement en faveur du territoire, notamment :

- en affichant son volontarisme dans l'exercice des compétences transférées en 2018 (surtout dans les domaines de la GEMAPI, de l'Eau et de l'Assainissement), tout en étant parfaitement lucide sur les limites budgétaires ;
- en poursuivant le financements des projets inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) adopté en début de mandature ;
- en proposant un ambitieux programme d'investissement dans nos zones d'activité ;
- en lançant un programme pluriannuel d'investissement pour son Office de Tourisme Intercommunal ;
- en consolidant les mécanismes de mutualisations des ressources ;
- en menant, en lien avec les communes membres, une réflexion proactive sur le devenir des crédits inscrits au CTI 2015/2020 dont une partie significative devrait ne pas pouvoir être engagée d'ici la fin du mandat.

Les Orientations Budgétaires 2019

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ANNÉE 2019

Les dépenses

	Réalisé 2018	Budget 2018	Propositions 2019	Perspectives 2020	Perspectives 2021	Perspectives 2022
DEPENSES	9 656 516,31 €	10 780 809,34 €	10 047 643,78 €	10 245 835,88 €	10 377 169,21 €	10 509 813,47 €
011-charges à caractère général	1 060 315,43	1 361 488,50	1 509 057,53 €	1 539 238,68 €	1 570 023,45 €	1 601 423,92 €
012-charges de personnel	2 333 789,68	2 355 502,33	2 492 655,00 €	2 530 044,83 €	2 567 995,50 €	2 606 515,43 €
014-Atténuation produits	4 118 969,32	4 229 955,90	3 545 890,91 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €
023 - Virement à section investissement		65 491,28				
65-charges de gestion courante	1 099 895,81	1 242 127,29	1 247 314,79 €	1 259 787,94 €	1 272 385,82 €	1 285 109,68 €
66-charges financières	21 449,72	484 126,04	107 917,25 €	117 990,49 €	117 990,49 €	117 990,49 €
67-charges exceptionnelles	85 753,13	90 834,35	86 034,35 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
042-opérations d'ordre entre les sections	936 343,22	951 283,65	1 058 773,95 €	1 108 773,95 €	1 158 773,95 €	1 208 773,95 €

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 est préconisé à hauteur de **1 509 000€**.

- Cette évolution intègre une prévision d'optimisation des charges de gestion dans un certain nombre de secteurs d'activité tout en prenant bien évidemment en compte la diminution de certaines charges transférées à l'EPIC La Domitienne. La poursuite du plan d'action de la dématérialisation a engendré des économies sur les fournitures administratives, sur l'affranchissement et sur le papier entête et les enveloppes et le renouvellement du marché des assurances a permis des économies substantielles. Une étude sur l'optimisation des coûts aura lieu et le marché sera lancé fin du 1^{er} semestre 2019 (« cost killer »).
- Les dépenses de fonctionnement seront proposées au budget en fonction des besoins réels et, en tout état de cause, calculées au plus juste afin d'optimiser la qualité du service et les financements mobilisables.

Au chapitre 012, considérant essentiellement la mise en œuvre du projet de territoire, l'accroissement de la charge globale de travail et le développement de projets, liés notamment à l'intégration des nouvelles compétences, la masse salariale brute 2019 devrait s'établir à **2 492 700€ en augmentation de 159 000€ par rapport aux crédits réalisés en 2018**.

- Parmi les évolutions notables, soulignons la mise à disposition d'un 5^{ème} agent à l'EPIC La Domitienne, les besoins nouveaux des services sur 2019 – certains donnant lieu à subventions (les demandes nouvelles, en cours d'analyse et non encore validées), le glissement vieillesse technicité.

Pour le budget principal, le traitement indiciaire brut (TIB) devrait s'élever à environ 1 285 000€, la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à 29 000€, l'IFSE à hauteur de 290 000€.

Effectifs de la collectivité au 31/12/2018

FILIERE	GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	PARTICULARITE	DIFFERENCE	TOTAL DES POSTES INSCRITS AU TABLEAU DE L'EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	D.G.S.	1	1		0	1
	ATTACHE PPL	3	2	poste S.D.	0	2
	ATTACHE	11	10	5 CONTRACTUELS	1	11
	REDACTEUR PPL 1er cl.	3	1		2	2
	REDACTEUR PPL 2em cl.	2	2		0	2
	REDACTEUR	3	3		0	3
	Adjoint Adm. PPL 1er cl.	0	2		-2	2
	Adjoint Adm. PPL 2eme cl.	4	4		0	5
	Adjoint Administratif	9	6	conserver poste Fodil	2	9
TOTAL		36	31		3	37
TECHNIQUE	INGENIEUR PPL	1	1		0	1
	INGENIEUR	2	2	1 contractuel	0	2
	TECHNICIEN PPL 1er cl.	2	0		2	1
	TECHNICIEN PPL 2eme cl.	2	1		1	2
	TECHNICIEN	1	1	1 contractuel	0	1
	AGENT DE MAITRISE PPL	1	1		0	1
	AGENT DE MAITRISE	5	5		0	6
	ADJOINT TECHN. PPL 1er cl.	0	4	0	-4	4
	ADJOINT TECHN. PPL 2eme cl.	15	15	0	0	15
	ADJOINT TECHNIQUE	38	29	TEMPS PARTIEL 80% TNC 50%	9	30
	TOTAL		67	59		8
ANIMATION	ANIMATEUR PPL 1er cl.	0	1		-1	1
	ANIMATEUR PPL 2em cl.	1	1		0	1
	ANIMATEUR	0	0		0	0
	ADJOINT D'ANIMA. PPL 1er cl.	0	0		0	0
	ADJOINT D'ANIMA. PPL 2eme cl.	1	1		0	1
	ADJOINT D'ANIMATION	4	2		2	2
TOTAL		6	5		1	5
CULTURE	BIBLIOTHECAIRE	1	1		0	1
TOTAL		1	1		0	1
MEDICO SOCIAL	E.I.E. PPL	1	1		0	1
	E.I.E.	2	1		1	2
TOTAL		3	2		1	3
TOTAL EFFECTIFS		113	98		13	109

BUDGET PRINCIPAL - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
SECTION DE FONCTIONNEMENT
ANNÉE 2019

Les recettes

	Pré CA 2018	Budget 2018	Propositions 2019	Perspectives 2020	Perspectives 2021	Perspectives 2022
RECETTES	9 727 224,54 €	10 780 809,34 €	9 382 967,66 €	9 559 694,81 €	9 939 497,84 €	10 337 101,64 €
70-produits des services	1 052 702,59	1 012 145,24	881 795,80 €	890 613,76 €	899 519,90 €	908 515,09 €
73-impôts et taxes	6 933 644,28	7 568 499,00	6 535 723,00 €	6 862 509,15 €	7 205 634,61 €	7 565 916,34 €
74-dotations, subventions et participations	1 271 758,87	1 273 433,00	1 361 345,00 €	1 388 571,90 €	1 416 343,34 €	1 444 670,20 €
75-autres produits de gestion courante	98 321,13	91 634,76	87 515,76 €	88 000,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €
76-produits financiers	-	-	81 929,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77-produits exceptionnels	260 745,18	248 218,00	354 658,21 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
013-atténuations de charges	53 943,78	11 040,00	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté		515 739,34				
042-opérations d'ordre entre les sections	56 108,71	60 100,00	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Les vérifications des écritures 2018 sont en-cours, le résultat de fonctionnement devrait être à hauteur de 1 018 000€.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Le produit des taxes,
 - La DGF,
 - La dotation d'intercommunalité,
 - Les compensations d'exonérations de taxes,
 - Le FCTVA,
 - Les produits des services.
- Le remboursement de l'avance consentie à l'Office de tourisme La Domitienne : pour rappel, par délibération prise en 2017, une avance a été accordée à l'EPIC La Domitienne pour l'aider à assumer ses dépenses, le temps de l'encaissement de la taxe de séjour. Cette avance, soit 70 000 €, sera remboursée sur 3 exercices à raison de 25 000 € en 2018, 25 000 € en 2019 puis les 20 000 € restant en 2020). Il convient donc d'ajouter cette ressource aux recettes attendues par La Domitienne. Les coûts de mutualisation à refacturer à l'EPIC viennent neutraliser pour partie l'augmentation de l'Attribution de Compensation. Ce point sera abordé en seconde partie en même temps que l'appréciation des charges.

- Les coûts de mutualisation et les remboursements des avances consenties aux budgets annexes.

En recette de fonctionnement, il convient également d'intégrer les 339 518,10 € à récupérer du budget annexe des déchets ménagers et assimilés ; les 72 000 € avancés au budget annexe de l'assainissement, et les 71 000 € à récupérer auprès du Syndicat en charge du PRAE Pierre Paul Riquet.

En section d'investissement, le budget principal récupérera du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés l'avance consentie au titre des emprunts payés par le budget principal, soit 50 211,47 €.

A ces sommes s'ajoutent les refacturations des coûts de mutualisation suivants :

Pôles	Montants à refacturer
BA OM	353 456 €
Office de Tourisme	292 033 €
Eau et assainissement	70 000 €
Port	20 000 €
TOTAL	735 489€

LIBELLE	MONTANT ARRETE AU BUREAU DU 25/05/2015	MONTANT A REFACTURER EN 2019	COMMENTAIRES
PEDD	524 175 €		
BAOM	353 456 €	353 456 €	Montant retenu depuis la délibération du 16/12/2015 et reconduit annuellement
813	170 719 €		
PDT	134 890 €		Initialement de 288 036 € mais diminué car le Malpas a intégré l'Epic depuis le 01/01/2018
MDE	43 107 €		
ADS	43 107 €		
PORT	110 039 €	20 000 €	Montant retenu depuis la délibération du 16/12/2015 et reconduit annuellement.
OFFICE DE TOURISME (2018)		292 033 €	Montant arrêté au 27/02/2018, conformément aux termes de la convention d'objectif.
PPQV	248 498 €		
Fonc. 33 action culturelle	41 866 €		
Fonc. 70 Hab logement	28 930 €		
Fonc. 321 Bibliothèques et médiathèques	45 922 €		
fonc. 42 Jeunesse	28 930 €		
Fonc. 61 Service en faveur des pers. Agées	28 930 €		
Fonc. 64 Crèches et garderies	44 991 €		
Fonc. 421 Centres de loisirs	28 930 €		
EAU ET ASSAINISSEMENT (2018)		70 000 €	Montant arrêté au 27/02/2018
TOTAL	1 876 490 €	735 489 €	

Concernant les taxes, il vous est proposé de retenir les hypothèses suivantes à taux constants :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :**
- évolution 2017 des bases (bases définitives) : + 1,23
- évolution 2018 retenue pour le ROB : + 1,2 %
- évolution 2019 retenue pour le ROB : + **1,7 %**

Le produit estimé au ROB 2019 pour la TEOM est donc de 3 775 495€.

En mars 2019 à réception des bases, il conviendra d'apprécier l'orientation fiscale et le niveau de la fixation du taux.

- **Taxe d'Habitation (TH) :**
- évolution 2017 des bases : + 1,5 %
- évolution 2018 retenue pour le ROB : + 2,7 %
- évolution 2019 retenue pour le ROB : + **1,5 %**

Le produit retenu au ROB 2019 à taux constant serait donc de 2 463 000 €.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :**
- évolution 2017 des bases : + 1%
- évolution 2018 retenue pour le DOB : +**1,2%**
- Evolution 2019 retenue pour le ROB : **-0,59 %**

Le produit retenu au ROB 2019 à taux constant serait donc de 2 633 490 €

- **Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) :**
- évolution 2017 retenue pour le DOB : 0 %
- Evolution 2018 retenue pour le DOB : 0 %
- Evolution 2019 retenue pour le ROB : **0 %**

Le produit retenu au ROB 2019 à taux constant : 32 150 €.

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, prévision en augmentation (+1,96 %) : **935 000 €**,
- **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)**, prévision + 1 % : **96 000 €**,
- **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**, prévision +1,1% : **284 000€ (contre 281 000 € en 2018)**
- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Depuis 2012, La Domitienne et ses communes adhérentes perçoivent le FPIC.

Pour 2019, La Communauté de communes La Domitienne ne serait pas éligible à la contribution au FPIC, elle demeurerait attributaire du FPIC.

Il est proposé à nouveau de reverser intégralement le FPIC aux communes membres en compensation de la suppression de la CSC. Cette ressource sera donc intégralement cédée **après la délibération ad hoc qui devra impérativement être prise par la Communauté de communes La Domitienne.**

Le FPIC de l'ensemble intercommunal est estimé à **762 000 €** en 2019 contre 786 000 € en 2018. **Il s'établirait à 285 000 € pour la CC La Domitienne dans le cadre d'une répartition de droit commun (ce qui impliquerait une DSC de 175 000 € pour 2019).**

Enfin, la Communauté de communes La Domitienne et la Direction générale des Finances publiques entretiennent des relations étroites, orientées vers la recherche commune d'une amélioration de la qualité de service au bénéfice de nos concitoyens/contribuables.

Notre collectivité souhaite aujourd'hui confirmer et enrichir cette relation de confiance dans une démarche partenariale. Une collaboration plus transparente avec comme proposition d'objectifs :

- améliorer la qualité des impositions, par des propositions communes et partagées de nouvelles règles ;
- accentuer le civisme et l'équité fiscale par des actions à destination des contribuables ;
- moderniser les échanges d'informations afin de lever rapidement toutes les difficultés pour l'avenir et détecter ainsi les points de fragilité à traiter.

Ce partenariat prendrait la forme d'une convention cadre en 2019 destinée à améliorer la communication et l'expertise en matière de fiscalité locale. Positive pour l'intercommunalité, cette convention aurait également un impact positif pour les communes de notre territoire.

Budget Principal - Orientations budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT

Année 2019

Les dépenses

		Propositions BP2019	RAR 2018	TOTAL 2019
	DEPENSES	5 640 130,76 €	723 645,95 €	6 363 776,71 €
OPFI	Opération financière	60 000,00 €	3 474,80 €	63 474,80 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 000,00 €		60 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			0,00 €
041	Opérations patrimoniales			0,00 €
13	Subventions d'investissement		2 914,80 €	2 914,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées		560,00 €	560,00 €
25	Participations et créances rattachées à des participations			0,00 €
OPNI	Opération non individualisée	71 000,00 €	0,00 €	71 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €		2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	69 000,00 €		69 000,00 €
	Opérations individualisées	5 509 130,76 €	720 171,15 €	6 229 301,91 €
10	CANTEGALS VIARGUES	537 168,25 €		537 168,25 €
100	PARC BALAYEUSES	182 160,00 €		182 160,00 €
101	MARAUSSAN CAVE OENOTOURISTIQUE	200 000,00 €	960,00 €	200 960,00 €
102	OUTILLAGES ET MATERIELS	10 000,00 €	107,10 €	10 107,10 €
104	SCHEMA HYDRAULIQUE PLUVIAL ETANG DE MONTADY		32 838,00 €	32 838,00 €
105	LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	257 000,00 €		257 000,00 €
106	PARC INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT DES BIENS	112 801,00 €	21 971,80 €	134 772,80 €
107	DECHETERIES		1 229,85 €	1 229,85 €
108	PROGRAMME TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE		222,00 €	222,00 €
109	CUISINE CENTRALE		2 532,00 €	2 532,00 €
11	SAINT JULIEN	7 000,00 €	25 920,00 €	32 920,00 €
112	MATERIELS AIRE DE LAVAGE	12 000,00 €		12 000,00 €
115	PIG HABITAT	108 496,00 €	41 516,00 €	150 012,00 €
116	EAU ET ASSAINISSEMENT		12 177,80 €	12 177,80 €
118	PCAET - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	27 600,00 €		27 600,00 €
123	REQUALIF. ROUIDIGOU MARAUSSAN	11 000,00 €		11 000,00 €
124	REQUALIF. ZONE LOGISTIQ MONT/COLOMB	500 000,00 €		500 000,00 €
126	REQUALIF. MAILLASOLE NISSAN	5 000,00 €		5 000,00 €
130	ROND POINT NISSAN	400 000,00 €		400 000,00 €
22	MALPAS	5 000,00 €	300,00 €	5 300,00 €
23	SIEGE	61 700,00 €	1 952,41 €	63 652,41 €
34	MAISON DE L' ECONOMI	21 650,00 €	1 447,20 €	23 097,20 €
53	FOURRIERE ANIMALE	5 000,00 €	914,21 €	5 914,21 €
56	ERP MISE EN ACCESSIBILITE	500,00 €	6 627,60 €	7 127,60 €
57	EXTENSION SIEGE		15 401,37 €	15 401,37 €
58	SENTIERS RANDONNEES		19 088,48 €	19 088,48 €
60	PROGRAMME LOCAL HABITAT	4 500,00 €		4 500,00 €
62	MOBILIER URBAIN		445 484,98 €	445 484,98 €
70	SERVICE INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	2 500,00 €		2 500,00 €
74	PRAE PP RIQUET	119 622,80 €	56 879,82 €	176 502,62 €
75	REFECTION TUNNEL	150 000,00 €	11 995,20 €	161 995,20 €
76	FLOTTE MOBILE	10 000,00 €		10 000,00 €
82	INFORMATISAT* BIBLIO	40 940,00 €		40 940,00 €
83	STRATEGIES NUMERIQUES		4 800,00 €	4 800,00 €
86	LAEP	37 500,00 €	14 908,11 €	52 408,11 €
87	COFINANCEMENT GALEA	4 000,00 €	897,22 €	4 897,22 €
88	LUDOTHEQUE	23 000,00 €		23 000,00 €
89	MAISON DE SITE	360 000,00 €		360 000,00 €
	CTI COMMUNES	2 292 992,71 €		2 292 992,71 €

CTI 2015/2020 DES COMMUNES MEMBRES

PROGRAMMES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP)	2015	2016	2017	2018			2019	2020
CTI 2015/2020 - BP - COMMUNES		CP	CP	CP	CP	CP utilisés	CP restants	CP	CP
Commune de CAZOULS	1 755 768,00 €	- €	62 000,00 €	444 992,80 €	333 248,65 €	840 241,45 €	915 526,55 €	745 217,55 €	170 309,00 €
Commune de COLOMBIERS	883 245,00 €	- €	218 524,44 €	277 023,00 €	87 649,00 €	583 196,44 €	300 048,56 €	300 000,00 €	- €
Commune de LESPIGNAN	1 200 457,00 €	- €	343 002,00 €	169 326,10 €	126 721,35 €	639 049,45 €	561 407,55 €	302 945,96 €	264 829,26 €
Commune de MARAUSSAN	1 501 775,00 €	- €	566 214,47 €	213 768,53 €	303 618,00 €	1 083 601,00 €	418 174,00 €	418 174,00 €	- €
Commune de MAUREILHAN	741 275,00 €	- €	130 537,54 €	12 778,50 €	250 002,50 €	393 318,54 €	347 956,46 €	152 944,00 €	195 012,46 €
Commune de MONTADY	1 498 077,00 €	- €	270 300,75 €	433 223,65 €	358 625,40 €	1 062 149,80 €	435 927,20 €	367 055,20 €	68 872,00 €
Commune de NISSAN Lez ENSERUNE	1 447 427,00 €	1 000 000,00 €	- €	275 765,25 €	171 661,75 €	1 447 427,00 €	- €	- €	- €
Commune de VENDRES	971 976,00 €	- €	943 920,00 €	- €	- €	943 920,00 €	28 056,00 €	6 656,00 €	21 400,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	10 000 000,00 €	1 000 000,00 €	2 534 499,20 €	1 826 877,83 €	1 631 526,65 €	6 992 903,68 €	3 007 096,32 €	2 292 992,71 €	720 422,72 €

Budget Principal
Orientations budgétaires
SECTION D'INVESTISSEMENT
Année 2019

		Propositions BP2019	RAR 2018	TOTAL 2019
	RECETTES	1 681 360,02 €	12 557,62 €	1 681 437,64 €
OPFI	Opération financière	1 134 298,95 €	0,00 €	1 134 298,95 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00 €
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)			0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 058 773,95 €		1 058 773,95 €
041	Opérations patrimoniales			0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 245,00 €		60 245,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 280,00 €		15 280,00 €
OPNI	Opération non individualisée	280 661,07 €	0,00 €	280 661,07 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			0,00 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	280 661,07 €		280 661,07 €
	Opérations individualisées	266 400,00 €	12 557,62 €	266 477,62 €
104	SCHEMA HYDRAULIQUE PLUVIAL ETANG DE MONTADY		12 480,00 €	12 480,00 €
118	PCAET - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	67 000,00 €		67 000,00 €
61	PIAPPH		77,62 €	77,62 €
86	LAEP	23 000,00 €		23 000,00 €
89	MAISON DE SITE	176 400,00 €		176 400,00 €

Les vérifications des écritures 2018 sont en-cours, le résultat d'investissement devrait être à hauteur de 1 724 000€.

Les recettes d'investissement

Comme tous les ans, elles comprendront :

- ✓ le fonds de compensation de la TVA,
- ✓ les subventions des organismes (Etat, Région, Conseil Départemental, Hérault Energies),
- ✓ les amortissements,
- ✓ le virement de l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET

GESTION DES DECHETS MENAGERS

ET ASSIMILES

BUDGET Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
Orientations budgétaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Année 2019

Les dépenses

		Prop. BP 2019
CHAP	DEPENSES	5 492 211,00
011	Charges à caractère général	2 256 301,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 971 216,51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00
65	Autres charges de gestion courante	747 788,21
66	Charges financières	136 605,28
67	Charges exceptionnelles	300,00

Les dépenses de fonctionnement

- **Le chapitre 011** est préconisé à hauteur de **2 256 301 €**, soit une hausse de **11,04 %** sur le budget **annexe des déchets ménagers**. Cette hausse est principalement le fait de nouveaux projets tels que l'étude sur la caractérisation des ordures ménagères, la Ressourcerie, l'appel à projets sur l'extension des consignes de tri et des modalités de collecte.
- **Au chapitre 012**, considérant la mise en œuvre du projet de territoire nécessitant la structuration de l'organigramme, le maintien du poste budgétaire d'un cadre de catégorie B ou A, la masse salariale 2019 devrait s'établir à **1 971 000 €** en diminution de **115 000 €** par rapport au réalisé en 2018, soit une baisse de **6,2%**. Cette diminution s'explique notamment par le changement de statut de certains agents, le départ ou la fin de contrat de 5 agents.

En ce qui concerne le budget Gestion des déchets ménagers et assimilés, le TIB serait de 1 245 000€, la NBI à 8 000 € et l'IFSE à 245 000 €.

BUDGET Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
Orientations budgétaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Année 2019

Les recettes

		Prop. BP 2019
CHAP	RECETTES	4 703 545,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	550 500,00
73	Impôts et taxes	3 775 495,00
74	Dotations, subventions et participations	19 350,00
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00
77	Produits exceptionnels	82 200,00

Les vérifications des écritures 2018 sont en-cours, le résultat de fonctionnement devrait être à hauteur de 623 000€.

BUDGET Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Orientations budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT

Année 2019

		Prop. BP 2019	RAR 2018	TOTAL 2019			Prop. BP 2019	RAR 2018	TOTAL 2019
OP/CHAP	DEPENSES	1 546 833,94 €	244 420,21 €	1 791 254,15 €	OP/CHAP	RECETTES	580 000,00 €	0,00 €	580 000,00 €
OPFI	Opération financière	222 193,94 €	0,00 €	222 193,94 €	OPFI	Opération financière	580 000,00 €	0,00 €	580 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00 €		66 000,00 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	156 193,94 €		156 193,94 €	021	Virement de la section d'investissement			
OPNI	Opération non individualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00 €		380 000,00 €
					10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €		200 000,00 €
					OPNI	Opération non individualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					16	Emprunts et dettes assimilées			0,00 €
	Opérations individualisées	1 324 640,00 €	244 420,21 €	1 569 060,21 €		Opérations individualisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	PARC INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT DES BIENS	28 350,00 €	316,18 €	28 666,18 €					0,00 €
11	COMPOSTEURS	3 000,00 €		3 000,00 €					0,00 €
119	HYGIENE ET SECURITE	5 000,00 €	48 374,25 €	53 374,25 €					0,00 €
12	PARC BOM	406 200,00 €	163 200,00 €	569 400,00 €					0,00 €
13	BENNES DECHETERIES	10 500,00 €		10 500,00 €					0,00 €
15	PARC BACS	80 000,00 €	21 129,78 €	101 129,78 €					0,00 €
16	POLYBENNE GRUE	246 000,00 €		246 000,00 €					0,00 €
17	PARC BORNES TRI	40 000,00 €		40 000,00 €					0,00 €
18			11 400,00 €	11 400,00 €					0,00 €
19	VEHICULES LEGERS	34 440,00 €		34 440,00 €					0,00 €
27	LOMBRICOMPOSTEURS	3 000,00 €		3 000,00 €					0,00 €
28	CONTENEURISATION ENTERREE REORGANISATION COLLECTE	450 000,00 €		450 000,00 €					0,00 €
30	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	18 000,00 €		18 000,00 €					0,00 €
35	BÂTIMENTS TECHNIQUES	150,00 €		150,00 €					0,00 €

Les vérifications des écritures 2018 sont en-cours, le résultat d'investissement devrait être à hauteur de 450 000€.

BUDGETS

CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Éléments de contexte

- L'exercice des compétences eau et assainissement par la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2018 a été délibéré en septembre 2017, mais juridiquement acté courant décembre 2017.
- Le service est constitué depuis mai 2018 d'un chargé d'affaires assurant les missions de maitre d'œuvre à plein temps, placé sous l'autorité de la directrice du PEDD et d'un agent comptable partiellement affecté.
- Les services Eau et Assainissement font l'objet pour toutes les communes concernées de délégation de service public auprès de SUEZ.
- Le portage des travaux reste réalisé par l'entité publique.
- Ce dernier est donc essentiellement financé au travers d'une surtaxe qui est prélevée auprès des usagers lors de la facturation des services eau et assainissement.
- Les subventions du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'eau complètent ce financement. Ces subventions sont en baisse avérées au niveau de l'Agence de l'eau (prime d'épuration notamment) et le 11^e programme (2019-2024) flèche clairement l'amélioration de l'assainissement là où les enjeux du milieu l'exigent, c'est-à-dire la remise à niveau des stations d'épuration et l'amélioration de leur process et la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

En 2018, l'activité du service a été donc centrée sur :

- La prise de connaissance de l'ensemble des actions, travaux, contrats, conventionnements en cours sur les communes,
- La poursuite de la mise en œuvre des missions et travaux déjà engagés,
- L'intégration administrative et comptable de l'ensemble des budgets communaux (6 budgets regroupant l'eau et l'assainissement et 2 budgets déjà séparés pour la Commune de Maureilhan), avec la possibilité de transfert des excédents.

Dans ces délais, l'objectif premier a été de maintenir l'action menée par ce service public et, d'un point de vue administratif répondre aux obligations réglementaires et contractuelles.

Aussi, sur 2019, il faudra poursuivre cette mise à niveau administrative et déterminer au regard de nos moyens et de nos ambitions la meilleure stratégie de gestion de ces deux compétences.

Points restants à examiner et arbitrer :

- La mise à jour des actifs des communes avec la mise en œuvre d'une répartition Eau et Assainissement : toutes les communes – hors Maureilhan – avaient un Budget unique Eau et Assainissement. Cette dernière sera résolue dès février (avec les délibérations de transfert de l'ensemble des actifs),
- La mise à jour des écritures d'amortissements : des communes sont concernées, dans une plus ou moins grande mesure, par le non-amortissement de biens. A ce stade, 129 995,39 € de biens sur le budget eau et 1 834 595,12 € sur le budget assainissement environ ne sont pas amortis. Ces montants ne tiennent pas compte de la question des amortissements sur le budget communal Vendrois qui a été réglée au niveau de la Trésorerie de la commune.

Les amortissements traités en 2019, ne tiennent pas compte à ce stade des amortissements non passés.

- Uniformiser les durées d'amortissement des biens en analysant à la fois la baisse des dépenses sur la section de fonctionnement permettant ainsi d'en assurer pour partie l'équilibre et la réalité de la durée de vie d'un ouvrage et/ ou équipement. Une délibération sera prise en ce sens en avril 2019.
- S'assurer de la capacité de chacun des budgets à porter des investissements au regard de sa durée de désendettement actuelle et sans faire basculer la durée de désendettement globale de la Communauté au-delà de 14 années- ce qui constitue un seuil d'alerte au niveau de la Chambre régionale des Comptes. Ce travail est en cours de réalisation au niveau du service finances/fiscalité/contrôle de gestion.

La programmation des travaux planifiés à ce stade sur l'exercice 2019 est la suivante (elle intègre le solde des opérations en cours) :

	<i>MARAUSSAN</i>	<i>MAUREILHAN</i>	<i>COLOMBIERS</i>	<i>MONTADY</i>	<i>NISSAN</i>	<i>LESPIGNAN</i>	<i>VENDRES</i>	<i>TOTAL</i>
ASS.	576 437.13 €	171 153.77 €	485 923.49 €	256 700 €	212 000 €	254 212.02 €	530 546.95 €	2 486 973,36 €
AEP.	201 057.41 €	126 153.77 €	42 502.05 €	0 €	30 000 €	183 376.06 €	604 126.50 €	1 187 215,79 €

Afin de répondre à la notion d'égalité du service, il sera étudié sur 2019 :

- Pour le budget assainissement, la mise en place d'une PFAC commune avec une délibération prévue pour avril 2019. Au budget 2018, cette recette représente un volume de 278 143,20 € pour 130 permis,

Commune	Colombiers	Lespignan	Nissan	Montady	Maureilhan	Maraussan	Vendres	TOTAL
Nombre de permis	19	8	26	18	27	24	8	130
PFAC 2018	63 143,20 €	12 000,00 €	39 000,00 €	28 800,00 €	45 600,00 €	75 200,00 €	14 400,00 €	278 143,20 €

- Une étude sur les modalités d'harmonisation des surtaxes dans la perspective d'une harmonisation des tarifs de l'eau à échéance des contrats de délégation Eau et Assainissement (2022 pour Maureilhan et 2026 pour les autres communes),
- La mise en place d'un rapport sur le prix et la qualité de service 2018 à l'échelle Domitienne.

Enfin d'un point de vue financier, la recherche de réduction des dépenses :

- En section de fonctionnement en retravaillant la durée des amortissements dans la cadre de l'uniformisation de leurs durées (délibération à venir en avril).
- Par une renégociation des emprunts conclus antérieurement par les communes.
- Par un travail global (dans la cadre de l'uniformisation) et spécifique sur les surtaxes communales.
- Au travers d'un calcul de PFAC unique pour le budget assainissement.

BUDGET

CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

Budget Captage, Traitement et Distribution d'Eau

Orientations budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année 2019

Pour les dépenses les plus importantes :

- Les charges liées au salaire du chargé d'affaires (l'ensemble de sa rémunération est inscrite sur ce budget avec une refacturation à 50% sur le budget Eau) : 28 310 €
- Aux coûts de mutualisation (% ETP intervenant dans la gestion du service, fournitures administratives, assurances, matériel informatique...) : partiel en 2018, à hauteur de 50 000 € répartis sur les deux budgets, il est prévu d'imputer 70 000 € de dépenses en 2019, soit 35 000 € pour le budget EAU.
- Les coûts liés aux contrôles AEP réalisés par l'ARS soit 5 000 €.
- 50% des coûts de refacturation de la pose /dépose des réseaux sur Vendres Littoral (paillotes et poste de secours soit près de 12 000 € HT).
- La réalisation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à hauteur de 9 100 €.
- Les intérêts d'emprunt conclus, à ce stade, par les communes à hauteur de 33 241,81 €. Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45.5% assainissement et 54.5% AEP) seront inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il conviendra de payer au budget assainissement via le budget EAU 54.5% des intérêts soit 18 116,75 €.
- Les amortissements à hauteur de 213 814,91 € (hors prise en compte des amortissements non passés à ce jour).
- Le remboursement des emprunts SIVOM à hauteur de 80 216,97 €.
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 51 203,31 €.

Pour les recettes :

- Les surtaxes.
- Les modalités de calcul des surtaxes varient d'une commune à l'autre, avec pour la commune de Vendres, une différenciation intra communale (secteur Vendres Plage).
- Sur l'exercice 2019, les surtaxes inscrites sont les suivantes : 363 844,68 €.
- Les amortissements des subventions à hauteur de 40 324,59€.
- L'excédent d'exploitation reporté à hauteur de 72 833,73 €.

Budget Captage, Traitement et Distribution d'Eau

Orientations budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT

Année 2019

- **En dépenses :**

- Le remboursement du capital emprunté, à ce stade, par les communes à hauteur de 33 968,28 €. Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45.5% assainissement et 54.5% AEP) seront inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il conviendra de refacturer au budget EAU 54.5% du capital soit 18 512,71 €.
- Dans le cadre d'un travail préparatoire avec les communes, une programmation de travaux, calée sur la remise en état des voiries, représente un volume de 1 187 215,69 € sur 2019. Il sera nécessaire, à terme, au-delà de co-programmation avec les communes basée sur les travaux de voirie, de définir notre propre politique de travaux, basée sur la réalité de l'état des réseaux. Cette programmation passe par la mise en œuvre d'un diagnostic complet de ces derniers. Il est à noter que l'Agence de l'eau n'accorde désormais des financements que sous réserve que soit expressément justifié l'état très dégradé des réseaux.
- Les amortissements de subventions à hauteur de 40 324,59 €.
- Le déficit d'exploitation reporté à hauteur de 10 560,86 €.

- **En recettes :**

- Le virement à hauteur de 51 203,31 €.
- Les amortissements à hauteur de 213 814,91 € (hors prise en compte des amortissements non passés à ce jour, sans modification de la durée d'amortissement).
- Un emprunt à conclure au titre de 2019 à hauteur de 1 026 318, 64 €.

BUDGET

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Budget Collecte et Traitement des Eaux Usées

Orientations budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année 2019

- Pour les dépenses les plus importantes :

- Les charges liées au salaire du chargé d'affaires (l'ensemble de sa rémunération est inscrite sur ce budget avec une refacturation à 50% sur le budget Eau) : 56 621 €, soit 28 310,50 €.
- Aux coûts de mutualisation (% ETP intervenant dans la gestion du service, fournitures administratives, assurances, matériel informatique, ...) : partiel en 2018, à hauteur de 50 000 € répartis sur les deux budgets, il est prévu d'imputer 70 000 € de dépenses en 2019, soit 35 000 € pour le budget assainissement.
- Les coûts liés à la délégation de service public : près de 50 000 € à SUEZ au titre de la gestion de la station d'épuration de Vendres village au titre de la zone d'activités Via Europa, 10 000 € à Suez au titre du versement d'une partie de la prime d'épuration de Colombiers, 10 000 € et 13 000 € au titre de la participation à l'ASA de l'étang de Montady pour Vendres et Colombiers.
- Le remboursement d'une première partie de l'avance faite par le budget principal sur l'exercice 2018 soit 72 070 €. Les 72 069,17 € devront être remboursés en 2020 (soit au total 144 139,17 € délibération n°18.141. du 26 septembre 2018).
- 50% des coûts de refacturation de la pose /dépose des réseaux sur Vendres Littoral (paillotes et poste de secours soit près de 12 000 € HT + 9 000 € environ de dépenses liées au pompage de la fosse).
- La réalisation des RPQS à hauteur de 9 100 €.

- Les intérêts d'emprunt conclus, à ce stade, par les communes à hauteur de 100 711,32 €. Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45.5% assainissement et 54.5% AEP) seront inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il conviendra de refacturer au budget EAU 54.5% du capital et des intérêts soit respectivement 25 354,55 € (RI) et 14 632,57 € (RF).
- Les amortissements à hauteur de 552 319,25 € (hors prise en compte des amortissements non passés à ce jour, sans modification de la durée d'amortissement).
- La participation aux charges liées à la station d'épuration portée par Unisource qui permet des traitements des eaux usées de la commune de Nissan, à hauteur de 100 000 € + 80 000 € dû au titre de l'exercice 2018.
- L'adhésion à Hérault Ingénierie à hauteur de 7 385 € (auto-surveillance).
- Le virement à hauteur de 206 245,54 €.
- **Pour les recettes :**
 - Les surtaxes,
 - Les modalités de calcul des surtaxes varient d'une commune à l'autre, avec pour la commune de Vendres, une différenciation intra communale (secteur Vendres Plage).
- Sur l'exercice 2019, les surtaxes inscrites sont les suivantes : 364 555,23 €.
 - La PFAC : en 2018 ont été perçus 278 143,20 € pour 130 permis, pour 2019, inscription de 240 000 €.
 - La prime d'épuration à hauteur de 157 187,50 €.
 - Les amortissements des subventions à hauteur de 230 776,42 €.

- Le remboursement par le budget Eau d'une part (54.5%) des intérêts d'emprunts conclus par Colombiers 14 632,57 €.
- Le remboursement de 50 % du salaire du chargé d'affaires par le budget EAU et la participation versée au titre de la mutualisation de personnel pour le PRAE : 35 777,36 €.
- L'excédent d'exploitation reporté à hauteur de 167 823,50 €.

Budget Collecte et Traitement des Eaux Usées

Orientations budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT

Année 2019

- **En dépenses :**

- Le remboursement du capital emprunté, à ce stade, par les communes à hauteur de 220 495,72 €.
- Dans le cadre d'un travail préparatoire avec les communes une programmation de travaux, calée sur la remise en état des voiries, représente un volume de 2 488 737,09 € sur 2019. Il sera nécessaire, à terme, au-delà de co-programmation avec les communes basée sur les travaux de voirie, de définir notre propre politique de travaux, basée sur la réalité de l'état des réseaux. Cette programmation passe par la mise en œuvre d'un diagnostic complet de ces derniers. Il est à noter que l'Agence de l'eau n'accorde désormais des financements que sous réserve que soit expressément justifié l'état très dégradé des réseaux.
- Les amortissements de subventions à hauteur de 230 776,42 €.
- Le déficit d'exploitation reporté à hauteur de 487 802,59 €.

- **En recettes :**

- Le virement à hauteur de 206 245,54 €.
- Les amortissements à hauteur de 552 319,25 € (hors prise en compte des amortissements non passés à ce jour, sans modification de la durée d'amortissement).
- La recette issue du budget EAU 54.5% du capital de l'emprunt de Colombiers soit 25 354,55 €.
- Un emprunt à conclure au titre de 2019 à hauteur de 2 627 636,46 €.

BUDGET

PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE

Budget Port Départemental Vendres en Domitienne

Orientations budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année 2019

Le budget 2019 diminuerait de 7% environ par rapport au budget cumulé 2018 (budget primitif, supplémentaire et décisions modificatives), passant de 600 490,78 € à 560 417,81 €.

En dépenses :

- **Au chapitre 011** : charges à caractère général à hauteur de 190 680,15 €, en diminution du fait de l'inscription uniquement de la part fixe de la redevance versée au délégant, qui passe de 37 000,00 € à 15 000,00 €.
- **Au chapitre 012**, charges de personnel à hauteur de 249 191,47 €, en baisse de 11%, cette baisse liée aux charges de personnel affecté (refacturation directrice de la régie exercice 2015 à 2017 sur l'exercice 2018).
- **Chapitre 042** : inscription à hauteur de 85 000,00 €, en diminution car la dotation « Provision pour risques exploitation » est diminuée de 50% (soit 15 000 €).
- **Chapitre 023** virement à la section d'investissement à hauteur de 22 196,19 €.
- **Chapitre 67** charges exceptionnelles à hauteur de 8 000,00 € dont 3 500,00 € de subventions exceptionnelles.

En recettes :

- **Chapitre 70** : Prestations (plaisance) qui représentent 78% des recettes pour 435 000,00 €.
- **Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante (conventions d'occupation temporaire) à hauteur de 113 417,81 €.
- **Chapitre 042** : opérations d'ordre de transfert à hauteur de 12 000,00 €.

Budget Port Départemental Vendres en Domitienne

Orientations budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT

Année 2019

Il est prévu un budget de 149 755,18 € (soit une baisse de 11% par rapport au budget cumulé 2018).

En dépenses :

- **Au chapitre 16** : pour 17% des dépenses en emprunts et dettes assimilées comprenant le nouveau remboursement du capital de l'emprunt souscrit en 2017 (10 000 €) et l'avance remboursable faite par le budget principal pour 15 280,00 €.
- **Chapitre 21** : immobilisations corporelles pour 109 175,18 €, soit 73% des dépenses d'investissement.

En recettes :

- **Chapitre 16** : pour 27% des recettes, soit 40 002,99 €.
- **Chapitre 023** : virement de la section d'exploitation pour 22 196,19 € représentant 15% des recettes d'investissement.
- **Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert représentent 57% des recettes d'investissement, soit 85 000,00 €.

Le résultat des Restes à Réaliser devrait être à hauteur de 89 491,18 €.

BUDGET

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Budget GEMAPI

Orientations budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année 2019

Le budget annexe GEMAPI retrace les dépenses et les recettes liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Le budget annexe de la GEMAPI s'équilibrerait à un peu plus de 211 000 €.

- **Les dépenses :**

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

- Adhésion au SMVOL : 21 855,05 €.

- Contrat de délégation pour travaux entretien cours d'eau : 14 988 € délibération de convention de délégation n°18.222.3 du 18/12/18.

- Adhésion au SMDA : 175 108,54 €.

- **Chapitre 014 : Atténuation de produits**

- Autres dégrèvements sur contributions directes : 100 €.

- **Les recettes :**

- La taxe GEMAPI à hauteur de 97 586,39 € - délibération n°18.137.1 du 26/09/18.

- Le transfert de charges sur l'attribution de compensation à hauteur de 114 365,20 €.

Le Résultat de l'exercice devrait être aux alentours de 400 €.

BUDGETS

ZONES D'ACTIVITES : VIA EUROPA PEYRE PLANTE

Budget VIA EUROPA
Orientations budgétaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Année 2019

En dépenses :

Les études ; aménagement, maîtrise d'œuvre extension de la zone d'activité et étude environnementale pour 335 201,07 €.

500 000,00 € sont inscrits en vue des travaux de viabilisation du lot 9A.

En recettes :

La commercialisation d'un lot de 20 000 m² à 44 € le m² soit 880 000,00 €.

Budget PEYRE PLANTE
Orientations budgétaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Année 2019

En dépenses :

Les études de 1 650,00 € concernent la maîtrise d'œuvre, 26 191,60 € sont inscrits en travaux pour les enrobés et la signalétique.

En recettes :

Il est inscrit la commercialisation du lot n°2 pour un montant de 38 744,00 €.